

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 4

Artikel: Histoire de la pédagogie [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg : ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *Rapport concernant l'agriculture et l'enseignement professionnel.* — *Cours pratique de composition (suite).* — *Les cahiers réglés. Le cahier unique.* — *Conférence des instituteurs du 1^{er} arrondissement.* — *Bibliographie.* — *Variété.* — *Avis.*

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

§ 32. — LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Comme nous l'avons vu, l'éducation populaire prit une grande extension en Italie, sous Charles Borromée et Jean de Calasanz. Le même mouvement se produisit presque à la même époque en France; il est dû à des ecclésiastiques qui, par esprit de dévouement et de charité chrétienne, s'intéressèrent particulièrement à l'éducation de la classe pauvre et délaissée.

Au premier rang, brilla *Jean-Baptiste de La Salle*, qui naquit le 30 avril 1651. Issu de parents illustres, il se consacra de bonne heure au service de l'Église, entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il étudia avec le futur archevêque *Fénelon*, et il fut ordonné prêtre en 1678. Pendant un long séjour qu'il fit à Reims pour d'importantes affaires de famille, il fit la connaissance de l'abbé *Rolland*, qui attira son attention sur la jeunesse abandonnée, ainsi que sur la nécessité d'une meilleure éducation pour la classe pauvre, et qui l'aida par son activité et ses lumières. La Salle fut bientôt gagné à cette noble cause, s'y adonna avec ardeur, et trouva l'appui d'un pieux et zélé laïque, du nom de *Niel*. Ces deux hommes fondèrent, en avril 1679, à Reims, la première école libre pour garçons. La Salle se dévoua à cette entreprise avec un tel désintéressement, qu'il y employa même toute sa fortune, et tombé dans une complète indigence, il fut un exemple de désintéressement et de patience pour ses futurs collaborateurs.

En 1681, ils étaient déjà douze qui s'unirent par les vœux de

stabilité et d'*obéissance*, d'abord pour trois ans seulement. La renommée de La Salle s'étendit toujours davantage et lorsque l'infatigable Niel lui fut enlevé par la mort en 1687, il fut appelé à remplir des charges à Paris où il fonda aussi des écoles libres en 1688. Il rencontra néanmoins divers obstacles; il fut en butte aux persécutions des maîtres laïques, qui lui portaient envie, et qui pour cette raison, abreuvèrent ses jours d'amertume. Son institution faillit se dissoudre, mais, au milieu des plus grandes difficultés, il l'emporta toujours. Il se lia avec les frères *Biart* et *Drobn* par les vœux solennels, et tous trois s'engagèrent à maintenir l'œuvre commencée. Ils furent souvent condamnés à mendier à toutes les portes et à vivre de pain sec.

Grâce à ce courage héroïque, l'œuvre de La Salle ne périt point, et en 1694, il vit s'adjoindre douze frères, qui s'engagèrent à consacrer généreusement leur temps et leurs forces au bien des Ecoles chrétiennes. Cet exemple fut suivi en France en plusieurs endroits, où il se fonda de nouvelles écoles sur le modèle de celles de La Salle. Un des membres les plus zélés de l'Association, Drobn se rendit même à Rome, et obtint en 1724, du Pape Benoît XIII, l'approbation de l'Institut. A cette époque, La Salle eut diverses persécutions à endurer de la part de quelques ecclésiastiques et de laïques; et à la suite d'accusations mal fondées, il fut suspendu par son archevêque. Réconcilié avec tous ses ennemis, La Salle mourut le 7 avril (Vendredi-Saint) 1719, et laissa après lui 27 maisons de l'Ordre 274 Frères et 122 classes contenant ensemble 9885 élèves. C'était là vraiment un beau résultat, qui pour La Salle fut une grande consolation à sa mort! Durant la Révolution Française, 8 maisons de 30 Frères, furent dissoutes, mais en 1856, sous le Frère Philippe, supérieur (qui mourut en 1874), l'Ordre comptait de nouveau, 828 maisons, 7457 Frères, 4625 classes et 313,315 élèves.

Les statuts de l'ordre contiennent 59 paragraphes; nous en extrayons ici quelques-uns :

« Le but de l'Association, est de donner gratuitement aux enfants l'enseignement ainsi qu'une éducation chrétienne (§ 1). » — Aucun des Frères ne peut être *prêtre* ou aspirer à l'état ecclésiastique, ni remplir une charge dans l'Eglise. Ils doivent vivre tranquilles et retirés et exclusivement adonnés à leur vocation, et à l'accomplissement de leur tâche (§ 9). » — Ils se lient à l'Ordre, sous les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance d'abord seulement pour trois ans; ils s'engagent également à la gratuité des leçons. L'engagement aux simples vœux ne peut se dissoudre que par le Pape (§ 10). — Les Frères doivent aimer tendrement leurs élèves, sans cependant entretenir avec eux une trop grande intimité, ils doivent rien donner aux enfants, par affection particulière, mais seulement, comme récompense ou encouragement (§ 29). — Ils ne doivent administrer les punitions, que rarement, et toujours en pleine

possession d'eux-mêmes, sans colère de la part du maître, et sans humiliation pour l'enfant; pas de châtimens corporels; on ne doit jamais punir pendant le catéchisme ou la prière. »

Pour ce qui concerne la méthode des Frères des Ecoles, ils ne devront pas changer fréquemment, et n'attendront le succès que de leur zèle, de leur patience, et de leur dévouement; ils observeront un ordre constant en tout.

Sur les devoirs de la vocation, voici ce que disent les statuts.

« La foi persuadera le maître, qu'il n'y a pas de tâche plus élevée, que celle de conduire les enfants au Sauveur; et qu'il en prend la place pour accomplir son œuvre, dans l'intérêt de leur éducation et de leur instruction, qu'il doit leur inculquer ses divins enseignements, et leur montrer le chemin qui conduit au ciel. Jésus-Christ confie les enfants au maître, afin que celui-ci veille à la conservation de leur innocence, qu'il leur enseigne les secrets de sa vie et de sa mort, et leur apprenne à pratiquer les commandemens qu'il nous a donnés.

« Le jeune maître fera de cette tâche ses délices, et parlera du Sauveur, aux enfants, avec un profond respect, tout en se sentant bien indigne d'un tel devoir; il ne peut rien accomplir de plus relevé que de travailler pour le bien des âmes. L'esprit de foi, dont il doit être rempli, lui fera voir les enfants, dans l'Enfant-Jésus, qui les a aimés plus que lui-même et les a rachetés par son précieux Sang. »

Dans un autre passage des statuts on lit :

« L'attention sur eux-mêmes est d'autant plus nécessaire aux maîtres, qu'ils ont parmi leurs élèves, autant de *surveillants*.

« Si jeunes qu'ils soient, ils reçoivent et gardent toutes les impressions que la conduite du maître produit en eux. » Parmi les défauts que les jeunes maîtres contractent facilement, les statuts relèvent celui-ci. « Le besoin de beaucoup parler, une trop grande vivacité, précipitation, partialité, dureté, haine, mauvaise humeur et lassitude; familiarité et inconstance. » Il est dit, à propos de ces défauts ! « Un maître qui est inconstant, et se montre chaque jour autre, ne peut pas obtenir beaucoup d'ordre. Les élèves qui ne voient en lui aucune constance, et remarquent, au contraire, qu'il exige, dans l'espace d'un quart d'heure, des choses tout opposées, ou blâme à présent ce qu'il a loué tout à l'heure, ne savent pas à quoi s'en tenir.

« Une telle manière de faire doit nécessairement multiplier les punitions, mais aussi provoquer l'antipathie pour le maître, les murmures ou le dégoût de l'école. Si, au contraire, les enfants voient que le maître suit constamment le même chemin, celui que la prudence et la raison lui montrent, ils se comporteront toujours d'une manière réglée. » Pour ce qui concerne le travail des écoles des Frères, le docteur M. Strack, comme témoin oculaire, s'exprime ainsi dans le *Bulletin pédagogique* de Brandebourg (1856):

Lecture courante et expressive, assurance dans l'orthographe,

connaissance approfondie et solide des règles de la grammaire, une écriture manuscrite que l'on peut presque qualifier de modèle, grande habileté et élégance dans le dessin, exacte netteté dans l'emploi du compas, du crayon à dessin et de la règle, connaissance complète de la géographie physique et politique du pays, grande assurance dans le calcul des nombres simples et fractionnaires, également dans le calcul décimal, si important pour la France; et pour le moins, fidèle connaissance de toutes les prières, sentences et formules liturgiques de la religion catholique; voilà, à peu de chose près, tout ce que j'ai remarqué dans les Ecoles Chrétiennes des Frères (Paris). Cela m'a donné une haute idée de l'influence salutaire qu'ils exercent et de la considération respectueuse dont ils doivent jouir, et si l'on comprend, dans quelles conditions se trouvent les élèves de ces écoles, si l'on considère, qu'ils appartiennent aux classes les plus inférieures, l'on doit avoir une reconnaissance plus grande encore.

RAPPORT

concernant l'agriculture et l'enseignement professionnel

PRÉSENTÉ PAR M. A. MARMY

A LA CONFÉRENCE DES INSTITUTEURS DE LA BROYE ET DU LAC
A ESTAVAYER LE 11 FÉVRIER 1886 ¹.

En présence des besoins matériels toujours croissants et des sacrifices considérables que l'on fait pour les écoles, on vient demander à l'instituteur s'il ne pourrait pas s'occuper directement de l'avenir du jeune homme, diriger sa vocation, l'instruire dans sa profession future, et l'initier ainsi à la vie pratique.

Cette question a acquis une telle vitalité, qu'elle défraye depuis longtemps les discussions pédagogiques.

En face d'une question aussi importante, le devoir du corps enseignant fribourgeois nous paraît tout tracé: nous devons aborder courageusement ce nouveau problème et sanctionner la théorie par des actes, sous peine d'être laissés en route par nos voisins qui poussent résolument en avant. Quelles seraient donc les industries qu'il conviendrait de favoriser par l'école?

Ce sont d'abord les industries existantes (industrie laitière, tressage des pailles, etc.), l'agriculture et l'élevage du bétail.

Nous sommes un peuple essentiellement agricole: la fertilité de notre sol, sa situation, les mœurs de nos pères nous rendent tout particulièrement aptes à cultiver ce champ d'activité. Dans

¹ Nous devons la communication de ce rapport à l'obligeance de M. Gapany, inspecteur scolaire. Nous sommes heureux d'en donner de nombreux extraits, n'ayant que le regret de ne pouvoir le publier *in-extenso*.